

- 1 Accéder au site api.gouv.fr et initier la demande Datapass à l'API Pro Santé Connect et sélectionner le type de profil.

Demande d'habilitation API Pro Santé Connect

 L'accès aux données de API Pro Santé Connect nécessite une habilitation.

Vérifions si vous êtes éligible. Qui êtes-vous :

- Un particulier Une entreprise Une collectivité ou une administration
 Un éditeur de logiciels

Vous êtes peut-être éligible 🤖

Seuls les éditeurs de logiciels français proposant une solution web adressée aux professionnels de santé peuvent demander à se raccorder à Pro Santé Connect.

Pour remplir votre demande, vous aurez besoin :

- de votre numéro SIRET
- de la description du service justifiant une simplification pour les usagers
- du cadre juridique
- des coordonnées de l'équipe
- des coordonnées de votre délégué à la protection des données et responsable de traitement

Remplir une demande

- 2 Se connecter via ProConnect (une inscription peut être nécessaire si vous n'avez pas de compte ProConnect).

[Se connecter](#)

Bienvenue sur DataPass !

Vous souhaitez accéder à l'API Pro Santé Connect.
Votre demande d'habilitation va se dérouler en 4 étapes.



Pour suivre vos demandes d'habilitation



[Qu'est-ce que ProConnect ?](#)

Durée estimée pour la procédure d'habilitation : 1 semaine

- 3 Renseigner les informations relatives au projet dans le cadre duquel s'inscrit la demande (eg. *HospiConnect*, *sécurisation des accès aux services numériques de santé*) et aux données exploitées.

Les données nécessaires

À quelles données souhaitez-vous avoir accès ?

Identifiant national ?

Données sectorielles ?

Comment seront traitées ces données personnelles ?

Destinataires des données *

[Plus d'infos](#)

« agents instructeurs des demandes d'aides », « usagers des services publics de la ville », etc.

Durée de conservation des données en mois *

[Plus d'infos](#)

Personne habilitée à obtenir communication de données enregistrées dans un fichier ou un traitement en raison de ses fonctions.

Les données personnelles ne peuvent être conservées indéfiniment : une durée de conservation doit être déterminée par le **responsable de traitement** en fonction de l'objectif ayant conduit à la collecte de ces données. Ce principe de conservation limitée des données personnelles est prévu par le RGPD et la loi Informatique et Libertés.

4 Renseigner les informations de contact des personnes impliquées dans le projet

Le demandeur, **c'est vous**, dépose la demande d'habilitation et sera contacté en cas de problème fonctionnel sur votre service.

Le responsable du traitement des données est la personne physique ou morale qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel.

Personne appartenant à l'organisme demandeur

Le délégué à la protection des données assure que l'organisation protège convenablement les données à caractère personnel, conformément à la législation en vigueur.

Personne appartenant à l'organisme demandeur

Le responsable technique recevra les accès techniques par mail (attention, ce courrier peut parfois passer en « courriers indésirables »). Cette personne sera contactée en cas de problème technique sur votre service.

Personne pouvant appartenir à l'organisme demandeur ou à son prestataire



Dans le cas où le raccordement à PSC est **délégué au fournisseur** de la solution d'authentification, il est recommandé de choisir un **responsable technique appartenant à ce fournisseur** !

Les personnes impliquées

Comment renseigner la liste des contacts ?

Demandeur

Prénom * Nom *

Poste occupé *

Pour joindre cette personne

Email *

Numéro de téléphone *

⚠ Un numéro de téléphone est nécessaire : compléter sur [Mon Compte Pro](#)

Responsable de traitement

[c'est moi : remplir avec mes info](#)

Prénom * Nom *

Poste occupé *

Pour joindre cette personne

Email *

Numéro de téléphone *

Délégué à la protection des données

[c'est moi : remplir avec mes info](#)

Prénom * Nom *

Poste occupé *

Pour joindre cette personne

Email *

Numéro de téléphone *

Responsable technique

[c'est moi : remplir avec mes info](#)

Prénom * Nom *

Poste occupé *

Pour joindre cette personne

Email *



Après validation de l'habilitation, le responsable technique reçoit un numéro d'habilitation Datapass.
Cependant, pour la suite du parcours et vos demandes de raccordement à Pro Santé Connect : vous devrez renseigner le numéro de demande Datapass et non le numéro d'habilitation Datapass reçu.

The screenshot shows the 'DataPass' web interface. At the top, there is a navigation bar with the French Republic logo, the text 'DataPass Habilitations juridiques', and links for 'Toutes mes habilitations', 'Espace instruction', 'PRO SANTÉ CONNECT Support', and 'Se déconnecter'. Below this, the main heading is 'API Pro Santé Connect'. A red arrow points to a card labeled 'DEMANDE N°60501' with a green 'VALIDÉE' status. To the right of this card is a blue button 'Instruire la demande'. Below the card is a navigation menu with 'Demande', 'Historique', 'Messagerie', and 'Toutes les habilitations'. The 'Historique des habilitations liées à cette demande' section lists two entries: 'HABILITATION N°118386' (DU 19/06/2024, ACTIVE) and 'HABILITATION N°60501' (DU 30/04/2024, OBSOLÈTE). Each entry has a 'Consulter l'habilitation' button. The email 'prosantecconnect.editeurs@esante.gouv.fr' is associated with both.